

Partir de son pays,
Laisser sa famille,
Faire la volonté de Dieu,

Bien chères Sœurs, chers amis,

Pour qui s'intéresse de près à la vie de la sainte que nous fêtons en ce jour, il est frappant de voir combien ces trois expressions -ou plutôt, les trois réalités qu'elles recouvrent- ne cessent d'apparaître, de s'entrecroiser, jusqu'à former la trame de toute une existence.

Partir de son pays, Jeanne doit le faire très tôt, en quittant Dijon pour se réfugier en Poitou à cause de la situation politique ; et à l'âge de 70 ans, alors qu'elle aspire à terminer paisiblement ses jours dans la ville où nous sommes, la voilà encore une fois jetée sur les routes vers Turin, Paris puis Moulins. Entre ces deux moments placés aux extrémités de sa vie, il y a les différents déménagements entrepris au moment de son mariage, puis de son veuvage : Dijon, Bourbilly, Monthelon. Plus tard, ce seront tous les autres voyages entrepris pour rejoindre St François de Sales depuis la Bourgogne, puis au départ d'Annecy en direction des 87 monastères qu'elle a fondés. Ce qui la met en route, ce qui motive ces déplacements, c'est uniquement l'amour qu'elle porte à son Dieu ; comme Abraham, Jeanne est attentive à la voix du Seigneur et à ceux qui se font les relais humains de cette voix. Enflammée d'amour et de zèle pour le service des pauvres, pour le soin de sa famille de sang, puis de sa famille religieuse, Jeanne ne ménage pas ses efforts. Et lorsque la prudence humaine, par la voix de son frère l'archevêque de Bourges, veut faire obstacle à l'un de ses déplacements en refusant de lui prêter un carrosse, elle répond : « *J'irai à pied, l'obéissance a de bonnes jambes* ».

Mais, comme ce fut également le cas pour Abraham, les déplacements physiques de Ste Jeanne de Chantal sont peu de chose à côté des déplacements intérieurs qu'elle a dû vivre : les deuils qui l'ont frappée -à commencer par celui de l'époux qu'elle aimait passionnément-, les nuits intérieures et les tentations contre la foi qui l'ont accompagnée durant plus de quarante ans, les incertitudes devant le projet initial de la Visitation, puis le souci des monastères. La boussole qui l'a guidée dans tous ces chamboulements, c'est une confiance inébranlable en l'amour de Dieu manifesté en Jésus Christ. Cet amour, vient de nous dire St Paul « *surpasse tout ce qu'on peut connaître* », et c'est bien en lui que notre sainte est « *enracinée et établie* ». C'est d'ailleurs en invoquant par trois fois le nom de Jésus que Jeanne entre dans la vie éternelle au soir du 13 décembre 1641.

Laisser sa famille, voilà un autre appel auquel Jeanne ne s'est jamais soustraite. Il ne faut cependant pas se tromper : chez elle, le verbe « laisser » ne signifie jamais « abandonner ». L'oraison d'ouverture de cette messe nous dit que Jeanne a atteint « *une haute sainteté à travers différents états de vie* », ce qui signifie qu'elle n'a rien ni personne abandonné. En suivant les appels du Seigneur, elle doit physiquement s'éloigner de sa famille humaine, mais ce faisant, on peut dire qu'elle « *quitte Dieu pour Dieu* ». Religieuse, elle reste pleinement mère, puis grand-mère, avec tous les soucis que cela représente ; ses lettres et ses visites à la famille nous le montrent clairement. Elle reste fille et belle-fille, montrant sa grandeur d'âme de manière spéciale lors de la mort de son beau-père,

en témoignant beaucoup d'amour pour la maîtresse de celui-ci qui l'avait humiliée durant les 7 ans de son séjour à Monthelon. Elle reste une sœur pleine d'attention pour Marguerite, et surtout pour son frère André, l'archevêque de Bourges, dont elle est quasiment devenue le « directeur spirituel ».

Il lui faut aussi parfois « laisser » sa famille religieuse, entendons par là certains monastères où elle se plaît, pour se mettre au service d'autres monastères en difficulté, ou pour en fonder de nouveaux. Et parfois laisser la Visitation pour mettre ses compétences et ses dons spirituels au service d'autres communautés religieuses, de laïcs aussi qui recherchent ses conseils.

Par-dessus tout, le 28 décembre 1622, elle doit « laisser » son Bienheureux Père François de Sales, celui que Dieu a placé sur sa route en 1604 pour accompagner ses progrès dans les voies spirituelles. Elle met alors pleinement en pratique ce passage que nous trouvons dans le Traité de l'Amour de Dieu (XII, 9) : « *Oh ! que bienheureuse est l'âme qui a une fois bien fait le dépouillement et la parfaite résignation de soi-même entre les mains de Dieu...* »

Faire la volonté de Dieu, voilà ce qui est sans doute la caractéristique fondamentale de l'attitude spirituelle de Ste Jeanne de Chantal. « *Mon cœur est content, pourvu que je sache ce que Dieu désire que je fasse et que j'y sois fidèle* », écrit-elle en 1637. C'est pour faire la volonté de Dieu qu'elle « quitte son pays » et qu'elle « laisse sa famille » ; quoi qu'il lui en coûte, elle se montre fidèle à rechercher cette volonté, et à l'accomplir. En bien des entreprises, son tempérament actif et son sens de l'organisation l'auraient poussée à aller plus vite -pensons aux 6 ans de maturation avant que ne soit fondée la Visitation- ou à agir autrement. Elle ne fait rien, cependant, sans en référer à son Directeur spirituel, ou à d'autres personnes susceptibles de l'éclairer. Cette volonté de Dieu l'a conduite, dès 1610, à être la première pierre du nouvel Institut projeté par St François de Sales, et celui-ci voulait donner à Dieu « *des filles d'oraison* ». Jeanne demeure ferme, à l'admiration de ses consœurs, dans cette vocation contemplative malgré ses nombreux soucis de santé et malgré « *la presse des affaires* ». Elle y reconnaît la volonté de Dieu, comme elle l'avait reconnue au temps de son mariage, puis de son veuvage.

Epouse, mère, veuve, puis religieuse, Ste Jeanne de Chantal nous donne de merveilleux exemples de ce que St François de Sales écrit dans l'Introduction à la Vie Dévote : cet appel à la sainteté n'est pas réservé à quelques-uns, mais bien proposé à tous les chrétiens : « *Il faut accommoder la pratique de la vie spirituelle aux forces, aux affaires et aux devoirs de chacun en particulier... Où que nous soyons, nous pouvons et devons aspirer à la sainteté* » (IVD I, 1).

Cherchons, nous aussi, la volonté de Dieu, cherchons à l'accomplir, même si cela nous demande de vivre des renoncements, des exils intérieurs, car nous croyons que Dieu ne peut vouloir que notre bonheur, lui « *la source de toute paternité* ». Amen.

P. Yves Carron MSFS